



**DELIBERATION N° 22/033 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021**

CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU NANTU À U SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2021

SEANCE DU 1ER AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le premier avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 18 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Frédérique DENSARI
M. Joseph SAVELLI à M. Louis POZZO DI BORGO
Mme Julia TIBERI à M. Antoine POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1,

- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le développement durable de la Collectivité de Corse pour l'année 2021.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 1er avril 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

2021

RAPORTU À L'ANNU
DI U SVILUPPU À LONGU ANDÀ
RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



**À via di
un territoriu
mudellu !**
Cap sur un territoire
exemplaire !



CULLETTITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

EDITORIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La crise Covid toujours en cours, la guerre en Ukraine, les évènements que nous vivons actuellement en Corse nous plongent dans une ère tourmentée et un climat d'incertitude radicale.

Chacun à leur façon, ces chocs nous rappellent l'extrême fragilité de nos sociétés. Une fragilité déjà mise en lumière par la prise de conscience, au cours des dernières décennies, des dommages qu'inflige le changement climatique en matière environnementale, économique, sociale et culturelle.

Si l'actualité porte en elle un agenda placé sous le signe de l'urgence, l'urgence climatique a ceci de particulier qu'elle nous engage à agir au quotidien, hors pression de l'actualité et de ses impératifs de réaction.

Il nous faut donc à la fois être réactif face aux chocs, et simultanément, dans le cadre d'une temporalité fondée sur le projet, continuer à être acteur et opérateur de politiques publiques novatrices.

Ainsi, la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et de son peuple, a la mission de poursuivre son travail de définition et de construction d'un modèle de développement qui réponde aux défis globaux de transformation des sociétés et organisations humaines, tout en prenant en compte les spécificités de son territoire et l'aspiration collective à l'édification d'un modèle original et vertueux de développement.

Les enjeux que représentent les défis du développement durable figurent dans chacun de nos documents-cadres, au premier rang desquels le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC), la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ou le plan Acqua Nostra.

Mais ils sont également présents dans chaque rapport et chaque initiative structurante de la Collectivité de Corse et de ses agences et offices, bien au-delà des questions de transition écologique.

L'ensemble des politiques économiques, sociales et culturelles est ainsi traversé par la recherche de nouvelles manières de faire société, articulées avec les « 17 objectifs pour sauver le Monde » des Nations-Unies mais également au fait même d'être un territoire insulaire et méditerranéen.

Les principales actions menées figureront au titre du bilan 2021, ayant vocation à mesurer nos efforts et la nécessité de poursuivre la dynamique de durabilité de nos politiques. Parmi les nombreuses actions déjà à l'œuvre destinées à améliorer les pratiques peuvent être cités le règlement « una casa per tutti, una casa per ognunu », qui, tel que modifié en 2021, présente des résultats incontestables ou le Schéma directeur de l'autonomie (2022-2026), voté en décembre 2021, nouveau fondement de la politique de la Collectivité en la matière.

Parmi les secteurs fortement consommateurs d'énergie, les bâtiments et les transports font l'objet d'une attention particulière dans le projet de PPE révisé en 2021, avec la définition d'un scénario « SRCAE compatible » et la définition de deux grands objectifs chiffrés de réduction de consommation énergétique entre 2018 et 2028.

L'accompagnement des acteurs socio-économiques, exposés de plein fouet aux conséquences de la crise sanitaire, a également été l'occasion de développer des pratiques de responsabilité environnementale. C'est ce que permettent les mesures de sauvegarde du plan « Salvezza è Rilanciu » mobilisées sur 2020/2021 pour venir en aide aux entreprises, commerçants, artisans, exploitants agricoles et pêcheurs, aide à l'activité des entreprises et à l'emploi, aide aux personnes précaires, avec notamment l'ouverture du portail d'aides d'urgence le 5 janvier 2021 permet de soutenir l'économie locale par voie dématérialisée.

La recherche d'innovation, de changement des pratiques a trouvé une illustration avec le déroulement en octobre 2021 de l'Innovathon du Tourisme Durable.

La construction d'une société plus écologiquement responsable s'incarne aussi dans le Plan Ambition 2021-2025, élaboré par l'ODARC en coopération avec l'Etat pour développer des filières de production agricole et soutenir les revenus des exploitants par le développement l'adaptation de leur activité au changement climatique et aux menaces sanitaires.

La présidence nouvelle de la Commission transition énergétique et écologique au sein de l'Association (CTEE) Région de France - Union des Régions d'Europe permettra le développement d'actions de préservation de la biodiversité et sur les opérations de défis énergétiques réalisées en Corse.

L'année 2022 comporte des enjeux et des échéances capitales : nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), adoption du Schéma des espaces naturels sensibles (SRENS), révision du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), en cohérence avec un PADDUC actualisé et le plan Salvezza è Rilanciu.

De nouvelles impulsions seront données, avec notamment le Corsican Business Act, le nouveau schéma d'exploitation routière, la préparation du renouvellement des contrats de délégation de Service Public entre les cinq ports de commerce de Corse et le continent (Fret et passagers) pour le 1^{er} mars 2023, une nouvelle contractualisation avec les territoires, l'organisation des Assises du bois et de la forêt.

L'ambition de nouvelles orientations en matière de politique linguistique doivent nous faire avancer significativement dans la concrétisation de notre politique en faveur du développement durable

Enfin, l'année 2022 au-delà de la mise en œuvre du Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) et du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), doit voir se concrétiser les travaux autour d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, qui a vocation à être élaboré en inscrivant ses objectifs en cohérence avec notre philosophie du développement durable.

Le présent rapport a donc vocation à illustrer les avancées de notre institution opérées en 2021 dans le champ du développement durable et à ouvrir des perspectives, conformément à l'article D. 4425-12 du code général des collectivités territoriales. Sa présentation se veut en cohérence avec l'architecture du rapport ayant servi de support au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février dernier à l'Assemblée de Corse.

1. Le développement durable, un impératif intégré aux politiques publiques destinées à relever les défis et enjeux du 21^{ème} siècle :

1) Construire une société solidaire en luttant contre la pauvreté et la précarité :

Cet objectif cardinal rejoint les indicateurs élaborés au niveau des Nations Unies (éradication de la pauvreté, zéro faim, bonne santé et bien-être, construire une société inclusive, paix, justice et institutions). Plusieurs enjeux s'y rattachent, qui permettent de rappeler notre action et les priorités dégagées pour les années à venir.

Avec l'adoption, en 2017, de sa Charte de lutte contre la précarité, la Corse a structuré sur le long terme son ambition de lutter contre toutes les formes de précarités de façon transversale, avec trois engagements forts : faire de la prévention pour limiter les risques de tomber dans la pauvreté ; satisfaire les besoins fondamentaux et répondre à l'urgence sociale ; faire de la jeunesse la cible privilégiée des actions de la Collectivité.

Une cartographie a été établie et permet de constater une couverture à 88% de la population sur le territoire, par un accueil social des services de la collectivité à moins de 30 minutes. L'objectif est que chaque habitant de Corse puisse avoir accès à un accueil social par les services de la Collectivité de Corse à moins de 30 minutes de chez lui (rapport n° 2020/O2/301).

Afin de coordonner les actions sociales et de prévention, il a été mis en place un référent de parcours dédié aux situations complexe (rapport n° 2020/O2/301). A l'heure de la crise du Covid-19, les mesures d'urgence du plan « Salvezza è Rilanciu » visent la lutte contre les précarités énergétiques et alimentaires comme un point d'entrée pour soutenir les publics en difficulté.

Actions menées :

Logement :

La rénovation globale participe à la prévention de la précarité en permettant une diminution importante de la facture énergétique des ménages. Pour mieux détecter et faciliter l'accès aux aides publiques destinées à la rénovation des logements, le plan « Salvezza è Rilanciu » prévoit de renforcer les actions de primo conseil et d'accompagnement des ménages en situation de précarité ou de vulnérabilité énergétique (détection, conseil à domicile, entrevue avec un conseiller technique, accompagnement téléphonique).

Le règlement « una casa per tutti, una casa per ognunu » : adopté en 2019 et modifié en 2021, de premiers résultats en découlent :

- Une meilleure prise en compte, dès la fin de l'année 2019, des demandes des communes et EPCI, des bailleurs ou des jeunes ménages, tout en élargissant son champ d'application, en mettant en œuvre de nouveaux outils, et en renforçant les moyens financiers mobilisés ;

- Une aide renforcée au développement du parc immobilier communal et intercommunal, avec notamment un soutien prononcé aux projets facilitant l'accès à la propriété mais aussi le maintien des ménages modestes en loyer à caractère social ;
- Un renforcement et la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédants, en particulier les jeunes ménages, et tendant à favoriser un rééquilibrage notamment dans le rural ;
- Un renforcement quantitatif et qualitatif du financement du parc locatif social qu'il s'agisse des demandes de l'ensemble des bailleurs ou celle plus particulière des offices publics de l'habitat, en améliorant les conditions d'accès au logement pour les ménages les plus modestes.
- L'harmonisation et le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les OPAH.

Le dispositif a mobilisé une enveloppe annuelle croissante : 8 600 000 € en 2018 (sur la base de l'ancien règlement), 10 800 000 € en 2019, 12 000 000 € en 2020 et jusqu'à 19 500 000 € en 2021.

Le prochain développement s'incarnera par la mise en place d'un Schéma Territorial de l'Habitat, qui aura notamment pour objet de contribuer à la définition des modalités de mise en œuvre de la politique arrêtée dans les domaines de l'habitat et du logement. Par son approche transversale, il participera, en particulier dans le domaine des politiques en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, à la mise en synergie des dispositifs d'aides pour des projets « habitat inclusif », et ainsi tendre vers une complémentarité des aides de notre collectivité en faveur de l'accompagnement et du maintien à domicile.

En 2021, tous bailleurs confondus, les projets concernant plus de 1400 logements sociaux ont bénéficié du soutien de la Collectivité de Corse, émanant en majorité des offices publics de l'habitat (OPH2C et OPH CAPA), sous convention d'objectifs avec la Collectivité de Corse.

Sur la période 2018-2021, la Collectivité de Corse a financé 2900 logements sociaux (bailleurs et OPH) et 547 logements sociaux communaux.

Chiffres clés :

Au titre de 2021, ont pu bénéficier du soutien de la Collectivité de Corse :

- Logements sociaux : 8 963 846 € (1 466 logements) ;
- Logements communaux : 7 199 158 € (82 opérations) ;
- Primo accédant : 2 476 507 € (119 logements) ;
- Primes OPAH : 547 364 € (133 logements) ;

Alimentation

- Lancement d'un appel à projet « Innovation - aide alimentaire », pour lutter contre la précarité alimentaire des enfants, améliorer l'accès à une alimentation équilibrée et diversifiée des populations en zones rurales et favoriser la coordination des acteurs et la mutualisation des outils.

- Soutien financier aux acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire (estimé à 450 000 €).
- Aide alimentaire pour les étudiants : deux repas par jour à 1 € dans les restaurants universitaires depuis le 25 janvier 2021 et, pour les étudiants en situation de précarité, dispositif « PRIMA NECESSITA » chèques alimentaires pour les produits de première nécessité.

Santé

- Aide pour l'accès aux soins des étudiants du supérieur en formation initiale.
- Dans le cadre du projet Qualité Sanitaire et Energétique des rénovations (QSE), mise en place d'un programme de mesure de la qualité de l'air intérieur (QAI), avant et après rénovation, qui vise à tester et démocratiser des méthodes de mesure de la performance globale durant une rénovation (QAI, confort d'usage, consommation d'énergie).
- Dans le contexte Covid qui a favorisé les périodes prolongées à domicile (confinement, télétravail...), l'AUE, en décembre 2021, a poursuivi et amplifié la campagne « Casa ariosa, casa sana », relative à la qualité de l'air intérieur.
- Montée en compétences et prévention au sein de la Collectivité : organisation d'un colloque de formation sur les compétences psycho sociales et la promotion de la santé et d'un séminaire pour développer des outils de développement de ces compétences dans les pratiques d'interventions managériales des agents de la Collectivité ou auprès des publics (180 personnes informées et 80 inscrites en formation) ; mise en sécurité des agents de la Collectivité, et de leurs publics, avec la dotation d'équipement de protection individuelle contre la Covid-19 (35 847 kits distribués).
- Accompagnement des personnes en situation d'urgence sociale via un numéro vert : sollicitation d'aides alimentaires, signalement de violences conjugales, demande d'information relative aux aides prévues dans le cadre de la crise sociale liée à la Covid-19 (100 appels par semaine en 2021).

Focus

Poursuite du programme d'aide à l'accueil et à l'accompagnement des internes en médecine avec une bonification ciblée sur les zones identifiées comme fragiles, s'agissant d'accès aux soins (programme IPI MED). Participation de de la Collectivité de Corse à hauteur de 852 725 €.

Chiffres clés

20 millions d'euros ont été consacrés à l'accès au logement, en 2020, et environ 250 ménages ont bénéficié du dispositif d'aide en faveur de la primo-accession à la propriété.

La rénovation énergétique globale participe à la prévention de la précarité en permettant une diminution moyenne de la facture énergétique d'environ 3000€ par an par ménage, pour les maisons individuelles.

Autonomie et protection de l'enfance

Le Schéma directeur de l'autonomie (2022-2026), voté en décembre 2021, est un nouvel outil stratégique et opérationnel, qui constitue la pierre angulaire de la politique de la Collectivité et qui vise à relever le défi du vieillissement de la population Corse. Ce plan pose quatre principes : la rapidité d'action, la proximité, le partenariat, la territorialisation ; un objectif : permettre à chaque personne, âgée ou en situation de handicap, qui le souhaite, de rester vivre à domicile ; et un budget conséquent de 52 millions d'euros en mesures nouvelles sur la période 2022-2026 (33 415 000 € en fonctionnement et 18 585 000 € en investissement).

Actions menées :

- « Bien Vieillir en Corse » est un dispositif établi sur le territoire depuis 2017 qui propose aux personnes âgées des actions de prévention de la perte d'autonomie au travers d'ateliers ludiques ou encore de pratiques sportives sélectionnés grâce à des appels à projet auprès d'acteurs locaux (budget de 500 000 € par an). 537 actions ont été mises en œuvre, soit 11 914 ateliers déployés sur 115 communes permettant de couvrir 29 territoires de proximité et de toucher 2 500 séniors.



- Lancement d'un appel à projet pour la création de 50 places de résidence autonomie en Corse.

- Signature de la convention constitutive de l'Observatoire de la Protection de l'Enfance (OCPE) en mars 2021 qui sert d'outil de réflexion, d'analyse de la protection de l'enfance sur le territoire et d'instance partenariale à part entière

- Lancement officiel, en novembre 2021, de l'Observatoire des violences faites aux femmes.



- Validation des deux plans d'actions de la collectivité de Corse, le 25 février 2021, relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques pour la période 2021-2023, acte fort de l'ODD n° 5 (Egalité entre les sexes), cf. rapport idoine.

Focus

Financement et mise en place de deux résidence autonomie, inclusive et intergénérationnelle, offrant des services et des soins à domicile, à la suite d'un appel d'offre : 156 000 € d'investissement engagés par la Collectivité de Corse ; 300 000 € de coût de fonctionnement annuel estimatif.

2) Favoriser l'émancipation de tous par la formation, l'éducation, l'orientation l'enseignement et la pratique du sport :

A nouveau, cet objectif est cohérent avec les indicateurs internationaux (éducation de qualité, égalité entre les sexes, réduction des inégalités, sensibiliser au développement durable dès le plus jeune âge).

Actions menées :

Aides aux jeunes et aux étudiants

Le plan « Salvezza » a prévu 3,5 Md'€ de budget pour aider les étudiants à poursuivre leurs études malgré les impératifs sanitaires :

- Le nouveau règlement d'aides du **Pattu per a ghjuventu** permet de soutenir les jeunes et les étudiants dans leur quotidien: aide aux dépenses de rentrée de 150 à 500 € aux étudiants inscrits dans un cursus post-bac ou sanitaire et sociale (jusqu'à 3 000 € pour les étudiants en médecine, 2 000 € pour séjours d'étude ou cursus d'excellence hors Corse) ; aide d'urgence ponctuelle de 1 500 € pour les élèves, étudiants et apprentis en situation de précarité ou en grande difficulté ; aide à la mobilité (dispositif **Mobighjovani**) : jusqu'à 3 000 € pour des projets d'étude à l'étranger (dans la limite des crédits alloués).



- L'accompagnement des jeunes dans le cadre du dispositif **Ghjovanni in mossa** a été renforcé : bourse aux porteurs de projet innovants¹.



- Le dispositif d'aide aux doctorants et post-doctorants de l'Université de Corse en 2020/2021 et 2021/2022 (4 M€) a été poursuivi : revalorisation des aides et augmentation du nombre de bénéficiaires (DASP).
- La coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire et de la promotion des dispositifs d'aide auprès des jeunes ont été renforcées².

¹ Corsica Orientazione

² Plan Salvezza

Aide aux demandeurs d'emploi

- Incitations aux contrats d'alternance et d'apprentissage dans les filières stratégiques et prioritaires. Création d'une plateforme numérique d'échange étudiants / entreprises.
- Poursuite de l'accompagnement des territoires engagés dans le dispositif TZCLD avec la formalisation du cahier des charges de la 2^{ème} étape expérimentale.
- Aides aux structures de l'insertion par l'activité économique (2 Md'€).
- Réalisation de deux enquêtes auprès des organismes de formation de Corse autour de leurs besoins et ressources pour assurer les formations à distance (76 réponses).
- Mise en place d'un numéro vert « Corsica Orientazione » pour les étudiants, demandeurs d'emploi et salariés afin de leur faciliter l'accès à l'information sur les métiers et les formations.

Focus

Retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA (montant supérieur à 1 M€) : financement de 178 contrats à durée indéterminée d'insertion, 59 Parcours Emploi Compétences, développement de l'accès aux dispositifs de l'Insertion par l'Activité Économique (351 880 €, hausse des allocations, estimation : plus 1100 bénéficiaires en 2021 et 6 Md'€)

La sensibilisation aux questions de préservation, gestion et valorisation de l'environnement fait partie intégrante de la stratégie corse de protection de son patrimoine naturel, notamment grâce à des initiatives pédagogiques organisées directement sur sites.

Education au développement durable à l'école :

- Création du Groupe Territorial d'Aires Educatives (entre l'OEC, l'OF, la DREAL et l'Académie de Corse) en mai 2021 pour structurer un réseau et créer une dynamique territoriale entre les acteurs locaux de l'environnement et la communauté éducative, afin de donner l'opportunité aux jeunes de renforcer leurs connaissances et leur capacité d'agir pour la protection du patrimoine. 11 établissements scolaires impliqués en 2021 (5 ATE et 6 AME)

- Appels à projet « Les trophées scolaires du développement durable » ouvert à tous les établissements scolaires de Corse : 30 classes ont participé à l'édition 2020/2021 et 12 classes lauréates. A la clef : un appui technique et des ateliers combinant visites de terrain, rencontres avec les acteurs de l'environnement et travaux en salle.



Trophées scolaires du Développement Durable

- Programmation culturelle et politique d'animation liées au développement durable sur l'ensemble du réseau des médiathèques territoriales (ouvrages, expositions sur panneaux, matériel pédagogique). 1 500 enfants scolarisés de la maternelle au lycée et 1 000 usagers des médiathèques.
- Mise en œuvre d'actions d'éducation environnementale et de valorisation des espaces naturels sensibles ;
- Manifestations à thèmes de niveau national, européen ou mondial à destination du grand public, des scolaires, des associations, des foyers (Journées mondiales des zones humides, Rendez-vous au jardin, la Fête de la nature etc.) : 20 sites animés, 1 339 élèves sensibilisés contre 410 en 2020 (47 journées d'action). 327 participants grand public (4 journées d'action) ;
- Journées d'activité à visée éducative promouvant la protection de l'environnement à destination des enfants et des familles bénéficiant de l'accompagnement des services de la protection de l'enfance : 10 journées organisées (pendant les vacances scolaires).

Focus

Manifestation grand public : contribution à l'organisation d'une **journée de découverte Natura 2000** par la commune de Zonza-Santa Lucia di Portivechju (« Ghjurnata di scupertu di i tarritorii Natura 2000 » sur le site Pinarellu) pour faire découvrir le site au grand public et le sensibiliser à sa préservation et sa valorisation. Parcours pédestre balisé réalisé en autonomie et interventions de spécialistes.

3) Accélérer la transition énergétique

Recoupant les objectifs internationaux de promotion des énergies propres et à un coût abordable, d'efforts pour décarboner notre énergie, l'action de la Collectivité est multiple.

Le développement des énergies renouvelables, principale solution pour assurer l'autonomie énergétique, permettra de rendre l'île moins vulnérable aux fluctuations du prix de l'énergie tout en réduisant significativement le bilan carbone du mix électrique. Pour les massifier, la Corse dispose d'un gisement notable pour le bois-énergie, le solaire thermique et l'hydroélectricité, secteurs qui tiennent un rôle important dans la transition énergétique. Le développement des EnR est d'autant plus important que la tendance à l'avenir ira vers l'électrification du parc automobile et qu'elle permettra l'accélération du déploiement des bornes de recharge.

Les pics historiques de consommation électrique, en raison, d'une part, de températures caniculaires et d'autre part, d'une forte fréquentation touristique, que la Corse a connus à l'été 2021, ont rappelé qu'il ne pouvait y avoir de stabilité du réseau et d'autonomie énergétique, sans optimisation de la consommation.

Afin d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 conformément au Schéma Régional Climat Air Energie, il convient de renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi que la décarbonation de l'énergie.

L'agence d'urbanisme et d'énergie a alloué en 2021, 3,7 millions d'euros de subventions (soit plus de 7 millions de travaux) aux projets de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables, permettant ainsi un gain énergétique annuel d'environ 1,4 millions de kWh (soit environ 958 tonnes de CO2 évités).

Maîtrise de la demande en énergie

Les bâtiments et les transports sont les deux principaux secteurs consommateurs d'énergie. Le projet de PPE révisée en 2021 définit un scénario « SRCAE compatible » fait, notamment, apparaître deux grands objectifs chiffrés de réduction de consommation énergétique entre 2018 et 2028.

Dans les bâtiments, une réduction de 20 % de consommation énergétique, notamment par la rénovation globale au niveau BBC de 3000 logements individuels (programme ORELI) et de 8 600 logements sociaux et par moins de 30 % de consommation d'énergie primaire dans les EPLE.

Dans les transports intérieurs, une baisse de 620 GWH de consommation énergétique notamment grâce au développement des mobilités douces, des mobilités électriques et des transports en communs ;

Chiffres clés :

- Rénovation des logements pour réduire les consommations énergétiques : 887 logements sociaux sont en cours de rénovation avec niveau BBC, 294 logements individuels ont été accompagnés par le dispositif ORELI (66 chantiers ont été terminés en 2021 et 40 sont en cours de finalisation).
- Rénovation de l'éclairage public pour garantir des économies d'énergie et financières à hauteur de 70 % pour les communes : 170 communes en phase d'études (dont 146 finalisées) et 144 communes en phase de travaux (dont 19 finalisés).

Focus :

- Aménagement de voies vertes pour augmenter la part modale du vélo dans les déplacements urbains et périurbains, sécuriser ce mode de déplacement et améliorer le cadre de vie des riverains : (15km en région ajaccienne ; 11km en région bastiaise ; (20 M€ de projets à l'étude pour les liaisons interurbaines).
- Poursuite des aides à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE), jusqu'à 500 € d'aides pour les particuliers, 1 000 € pour les personnes morales. Depuis la mise en place du dispositif (fin 2016), plus de 3 550 particuliers et 108 entreprises/collectivités ont pu bénéficier de l'aide, soit 3700 VAE soutenus et en service fin 2021.

Actions menées :

- Signature d'un Contrat Territorial de Compensation pour la mise en œuvre d'actions structurantes dans le domaine de la performance énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public.
- Lancement d'un appel à projets pour la rénovation globale des bâtiments tertiaires, résidentiels et de logements collectifs, pour la construction neuves à très haute performance énergétique et pour les projets de construction / rénovation à faible impact carbone (matériaux biosourcés en filières courtes) ;
- Lancement du programme Seize pour accompagner 1 350 professionnels et collectivités à réaliser des économies d'énergie d'ici fin 2022.
- Soutien aux communes désireuses de s'engager pour un éclairage juste, en obtenant le label « Villes et villages étoilés » et « Réserve Internationale Ciel Etoilé » (quatre communes de Corse).

Energie renouvelable

Le projet de révision de la PPE fixe : un objectif de 62 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité du territoire en 2028 avec un investissement de 500 millions d'euros prévu sur la période 2019-2028 ; un objectif de réduction de 42 % d'énergies fossiles dans le mix énergétique primaire en 2028 par rapport à 2012.

Le soutien de l'agence d'urbanisme et d'énergie aux projets d'énergies renouvelables a permis d'assurer en 2021 une production supplémentaire tant électrique (841,1 MWh) que thermique (809 MWh).

Chiffres clés :

- 8 projets professionnels ou collectivité d'EnR électrique (251 844 €),
- 235 dossiers d'aide aux particuliers pour des systèmes photovoltaïques individuels (590 000 €),
- 120 dossiers d'aide aux particuliers pour l'installation de chauffe-eaux solaires (139 839 €),

- 27 projets professionnels ou collectivité d'EnR thermiques (808 461 €).
- 11 établissements scolaires (EPL) sont équipés de chaudières biomasse.

Focus :

- Appels à projets : soutien aux installations solaires thermiques collectives de plus de 10 m² (objectif : + 455 MWh), bois énergie pour les entreprises et les collectivités (objectif : + 500 MWh), études pour le développement de la petite hydroélectricité (recherche de techniques innovantes).
- Formation aux projets d'EnR participatifs et citoyens en vue créer le Réseau Corse de l'Energie Citoyenne (avec Ademe et Energie Partagée).
- Accompagnement de cinq 5 territoires dans la préfiguration des leurs Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

4) Préserver, maîtriser, protéger la ressource en eau ;

Vecteur incontournable d'un développement durable, cet objectif se retrouve au travers du vocable international de gestion durable de l'eau pour tous.

L'action déterminante menée en 2021 en matière de gestion de l'eau est l'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SDAGE) 2022-2027. Voté en 2021, après une large consultation, il est un socle stratégique pour la politique de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques qui prend toute la mesure de l'impact du changement climatique sur le territoire insulaire.

Véritable « parlement de l'eau » regroupant l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau (collectivités, usagers industriels, agriculteurs, monde associatif, etc.), un pilotage concerté par le Comité de Bassin Conca di Corsica a été mis en place.

Le schéma pose des principes d'action : mener des opérations proportionnées à la hauteur des vulnérabilités, en réduire les causes, remettre l'eau au cœur des décisions publiques, animer le partage équitable de l'eau et la solidarité entre les usagers de la ressource, aller vers des usages plus sobres en eau et éviter l'inadaptation.

Une orientation fondamentale a été fixée : « anticiper et s'adapter au changement climatique » reprenant les préconisations du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique, adopté en 2018, et intégrant la problématique du changement climatique dans l'orientation liée à la gestion équitable de l'eau. Un certain nombre d'orientations prioritaires ont été affirmées : lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé, préserver et restaurer les milieux aquatiques, humides et littoraux en respectant leur fonctionnement, assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion durable de l'eau, réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques. Un budget à la hauteur de l'objectif de passer de 88 % à 99 % des eaux de surface (cours d'eau, lacs, lagunes, eaux côtières) en bon état écologique, est prévu pour la période 2022-2027 : 135,5 millions d'euros, soit environ 22,6 millions d'euros par an.

Afin de réduire la vulnérabilité à la raréfaction de la ressource, il a été décidé d'accompagner les mesures d'adaptation du SDAGE d'une politique infrastructurelle ambitieuse : le plan AQUA NOSTRA. En 2021, L'OEHC a établi une stratégie de mise en opérationnalité de ce plan visant à rattraper le retard infrastructurel et anticiper les conséquences du dérèglement climatique par, la rehausse des ouvrages existants, la réalisation de retenues collinaires, la réalisation d'interconnexions hydrauliques permettant le transfert d'eau entre bassins versants. L'objectif de ces investissements, pour les 10 prochaines années, est la création de 15 Mm³ supplémentaires de ressources en eau disponibles.

La Collectivité a poursuivi les opérations de contrôle des eaux et des stations d'épuration, (par exemple intervention lors de la pollution marine en juin 2021) grâce à ses laboratoires d'analyses ainsi que la modernisation de ses infrastructures.

La Collectivité a poursuivi les opérations de contrôle des eaux et des stations d'épuration, (par exemple intervention lors de la pollution marine en juin 2021) grâce au laboratoire du Pumonte ainsi que la modernisation de ses infrastructures.

Dans le cadre de la réhabilitation de la station de pompage de Teppe Rosse 1, un nouveau type de station réversible, permettant le turbinage du débit de remplissage des barrages de Teppe Rosse et Bacciana, est à l'étude.

Chiffres clefs :

Dans le cadre de l'accord-cadre relatif au 11ème Programme d'intervention de l'agence de l'eau signé en septembre 2019, il est apparu comme orientation prioritaire d'aider les collectivités à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement, tout en tenant compte de l'impact du changement climatique.

En 2021, il a été voté au budget en Autorisation de Programme un montant total de 13 400 000 €. 13 335 860 € ont été consommés, soit 99,5 %.

5) Construire un nouveau modèle économique et touristique post COVID, basé sur une économie de production et la réduction de nos dépendances :

Au cœur des problématiques de travail décent, de croissance durable, d'industrie, d'innovations et de technologies, la réinvention d'un modèle économique post-covid responsable s'incarne par de multiples actions de la Collectivité. Le développement d'une économie circulaire et la réduction des déchets en font partie.

Economie

Privilégiant une méthode itérative de co-construction avec l'ensemble des acteurs et forces vives de l'île, et contractualisant avec l'Etat, la Collectivité de Corse a mis en œuvre le premier volet du plan « Salvezza è Rilanciu », voté en novembre 2020, composé de 43 mesures d'urgence pour préserver l'économie, les emplois et limiter les impacts sociaux.

Dans ce cadre, le Pacte Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC) Corse révisé fin 2020, priorise la formation et l'orientation des publics en recherche d'emplois vers des métiers et filières d'avenir, dans le cadre des politiques de relance : tourisme, numérique, sanitaire et social, BTP (dont rénovation énergétique) et agro-alimentaire.

L'accès des entreprises corses aux marchés publics, notamment les TPE/PME a été facilité. D'une part grâce au Schéma de promotion **des achats publics socialement et écologiquement responsables** (SPASER) qui détermine les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, mais aussi des éléments à caractère écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. D'autre part, via le Corsican Business Act, charte plaçant la responsabilité sociale et environnementale, les circuits courts, le développement de l'innovation et l'émergence de filières locales compétitives, au cœur de la stratégie de la commande publique de la Collectivité.

Actions menées :

- Mesures de sauvegarde du plan « Salvezza è Rilanciu » mobilisées sur 2020/2021 pour venir en aide aux entreprises, commerçants, artisans, exploitants agricoles et pêcheurs, aide à l'activité des entreprises et à emploi, aide aux personnes précaires ;
- Ouverture du portail de demande d'aides d'urgence le 5 janvier 2021. Une grande diversité de dispositifs a été mise en place pour soutenir l'économie locale ;
- Aide directe d'urgence « Salvezza 2 » : Dépôt et instruction de 691 dossiers concernant 414 entreprises qui ont reçu entre 1 et 3 aides (principalement dans les secteurs de la restauration traditionnelle (195 dossiers), des débits de boisson (80), de la restauration type rapide (64) et de l'hôtellerie (10)) pour un total de 1,4 M€ d'aides ;
- Implication du Comité de Massif pour élargir et renforcer le soutien économique en faveur du tissu économique et de l'emploi insulaire : doublement de l'aide d'urgence consentie et bonification de + 50 % de l'aide à l'emploi de saisonnier pour les entreprises et acteurs économiques installés dans les territoires de montagne ;
- Dispositifs de garantie aux prêts bancaires et de prêt à la trésorerie ;
- Accompagnement particulier de l'ESS, du monde agricole et de la pêche ;
- Création d'un fonds « Sustegnu - Covid-19 » de solidarité spécifique pour les entreprises insulaires pour un prêt à taux zéro (TPZ). En 2021, 426 dossiers de prêts ont été mobilisés, le montant des frais (frais de dossiers, intérêts, intérêts intercalaires et frais de fonctionnement) pris en charge par la Collectivité de Corse et la CCI s'élève à 1,83 M€ pour un montant de PTZ qui s'élève à 31,6 M€.
- Adoption d'un guide instituant une évaluation qualitative des projets susceptibles d'être aidés par l'ADEC : au-delà de l'analyse de l'entreprise et de l'étude du projet économique, les projets seront aussi évalués à l'aune du respect des principes de

durabilité, d'optimisation du capital humain, d'innovation productive, de recentrage sur les territoires ruraux et de promotion de la langue corse.

- Préfiguration d'une plateforme intégrée de soutien à l'e-commerce de proximité.

L'économie sociale et solidaire (ESS)

Le Cadre de référence pour le développement de l'ESS en Corse, voté en 2019, a pour objectif d'inscrire l'ESS de façon durable et transversale dans les politiques publiques.

Lors de la crise sanitaire, notamment à travers le plan « Salvezza è Rilanciu », la Collectivité de Corse s'est engagée à soutenir les entreprises de l'ESS en phase de sauvegarde et/ou de relance, création, consolidation ou développement et à assurer à la fois le financement des besoins de trésorerie et le renforcement des fonds propres.

Actions menées :

- Le service de relations aux associations et financement de projets qui sont facteurs d'un accroissement de l'attractivité des territoires visant à améliorer la vie locale et l'offre de service de proximité, a été renforcé.

- L'ADEC a lancé un appel à projet de soutien aux structures d'accompagnement à l'émergence, la consolidation, la croissance et la pérennisation des acteurs de l'ESS (jusqu'à 200 000 €).

- Le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique s'est élevé à 2 millions d'€. Le volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu » prévoit également des mesures de sauvegarde de l'ESS.

- Les moyens de financement et d'accompagnement des entreprises de l'ESS ont été consolidés : fonds géré par l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) qui octroie des prêts d'honneur à taux zéro pour les entrepreneurs solidaires éloignés des circuits bancaires traditionnels sous forme de micro-crédits allant jusqu'à 10 000 € (doté de 1 M€) ; fonds d'avance de trésorerie à taux zéro (FAR) géré par Corse Active Pour l'Initiative (CAPI) qui assure le financement des fonds propres des petites entreprises avec des prêts pouvant aller de 5 K€ à 200 K€ (doté à hauteur de 1,5 M€ jusqu'en 2023) ; fonds d'ingénierie Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), Fabrique à initiatives (FAI) et Accompagnement à la Création d'Entreprises Sociales et Solidaires (ACCESS) qui doivent faire émerger et renforcer les entreprises de l'ESS qui répondent aux besoins des territoires.

En 2021, la Collectivité a présenté une accréditation au programme Erasmus+ « formation et éducation des adultes » 2021-2027 avec comme ligne directrice le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse ; accréditation obtenue en janvier 2022 pour 7 ans. Trois défis, objets de futures coopérations ont été identifiés : l'insertion professionnelle et sociale par la création d'emplois pérennes ESS dans les zones stratégiques du rural ; l'économie circulaire par la relocalisation de l'alimentation et une meilleure gestion des déchets notamment par le réemploi ; l'aménagement territorial et économique équilibré par la redynamisation des territoires ruraux et l'application des sciences comportementales à la gestion des flux touristiques.

Grâce à un partenariat entre l'AUE et l'association Mob'In Corsica, une stratégie territoriale de la mobilité durable et inclusive sur la période 2022-2025 a été mise en œuvre.

Focus

Convention avec Emmaus Connect concernant la mise à disposition gratuite de 300 cartes SIM, 100 Smartphones S42 et 100 téléphones basiques pour les personnes les plus précaires³ ; soutien financier aux associations disposant d'au moins un animateur dédié *a minima* à 80 % aux actions de médiation numérique⁴.

Le tourisme durable

Dans le cadre de la feuille de route territoriale du tourisme corse et du **Fonds Tourisme Durable** de l'Etat, les actions qui ont été engagées en 2021 sont les suivantes: appel à projets pour soutenir des projets d'investissements des TPE-PME insulaires, étude en cours de réalisation pour la création d'une Foncière Tourisme, étude sur la mise en tourisme du train corse et de la GT20 (traversée de 600 km) ; recenser, stimuler et disposer d'offres de référence d'écotourisme (notamment slow tourisme en milieu rural) ; encourager les labels de portée internationale et favoriser l'effet levier du tourisme sur les autres activités.

Actions menées :

- Appel à projet Eco-tourisme du Comité de massif : financement d'opérations d'investissements dans des hébergements de montagne à proximité d'un site patrimonial ou naturel.
- **Innovathon du Tourisme Durable** (octobre 2021) : sur 14 projets pour un tourisme maîtrisé, 5 lauréats ont bénéficié d'une semaine d'accélération avec Open tourism lab et corsican tech.
- 5 sites propriétés de la CdC en cours d'aménagement pour ouverture au public (Fornacina, Cupabia, 2 églises de Carghjese, Capitellu, Miserinu) et 8 sites propriétés du CdL.

Les déchets

Dans sa délibération du 26 février 2021, l'Assemblée de Corse a retenu le projet la création de deux nouveaux centres de sur-tri, sur les territoires de la CAPA et de la CAB ou à proximité, pour réduire le volume de déchets inertes destinés au stockage, et propose la création de 4 à 5 centres de stockage répartis sur le territoire.

Actions menées :

- Appel à projet Economie circulaire de l'ADEME : 30 dossiers instruits par an par l'OEC.

³ Site CdC

⁴ Site CdC

- La CADEC, société financière dont la Collectivité est le premier actionnaire, a intégré le programme européen Interreg MED Embrace visant à accompagner les PME/TPE de l'agro-alimentaire dans l'économie circulaire (approvisionnement local et valorisation des déchets).

- L'OEC lutte contre la pollution plastique en Méditerranée via le programme Interreg MED Plastic Blusters, avec l'Université de Sienna et l'Ifremer.

- La Collectivité a accompagné la création de recycleries portées par des associations sur l'ensemble du territoire insulaire : à Calvi/Corbara/Francardu Eco-creazione, recycleries créatives et solidaires, association Corse Mobilité solidaire ; à Bastia, associations Isatis et Opra ; à Portivechju, association Dino recyclerie créative ; à Aiacciu : associations Iniziativa et Falepa Corsica. Ce sont en tout 8 recycleries et 120 emplois qui ont été créés.

Les perspectives s'orientent vers d'une part l'essaimage des recycleries et l'instauration de recycleries sectorielles et itinérantes et d'autre part l'élaboration d'un réseau territorial de recycleries.

Focus

S'emparer de la problématique systémique de la pollution des déchets plastiques pour le territoire et depuis le territoire pour préserver les écosystèmes aquatiques : engagement dans la démarche « zéro rejet plastique en Méditerranée » (délibération n° 21/153 CP de la Commission Permanente du 28 juillet 2021).

4 orientations stratégiques validées :

- Tendre vers l'exemplarité en matière de lutte contre les pollutions plastiques, au sein de l'Institution et dans les actions déployées sur le territoire,
- Élaborer une stratégie partagée avec les acteurs institutionnels, économiques et associatifs insulaires, favorisant l'émergence d'actions ou de projets innovants, prioritairement orientés vers la réduction à la source des déchets,
- Engager l'ensemble des parties prenantes et les citoyens dans la démarche, notamment par le biais d'une communication et d'une sensibilisation renforcées,
- Placer la Corse au centre de la Méditerranée dans la lutte contre la pollution plastique.

Plan d'actions 2022-2024 stratégie « Territoire zéro pollution plastique », 6 axes de travail :

- 1 Consommation - Réduire (Limiter) la consommation de PPUU relevant de la collectivité.
- 2 Prévention - Prévenir les déchets par la réduction à la source et le réemploi.
- 3 Cycle de l'eau - Préserver le cycle de l'eau de la pollution plastique.
- 4 Déchets - Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques.

5 Pollution - Réduire la pollution plastique existante localement.

6 Coopération transfrontalière et internationale.

En cours de finalisation, ce plan d'actions a pour but la réduction de la pollution à la source, une amélioration de la collecte, le réemploi, la sensibilisation des différents acteurs du territoire, le recyclage par la structuration d'une filière et l'organisation d'une gestion des déchets plastiques sur le territoire et tournée vers la Méditerranée.

Son examen par l'Assemblée de Corse est prévu pour le printemps 2022 après une présentation devant les instances consultatives du territoire.

Chiffres clés :

En 2020, la Collectivité de Corse a alloué un budget de 5,4 millions d'euros en faveur de la gestion des déchets et de l'économie circulaire.

6) Permettre l'autonomie alimentaire de la Corse en rénovant le modèle agricole :

Problématique essentielle au croisement d'objectifs multiples de développement durable, la priorité est présente dans les normes de référence internationale sous l'objectif « Développer une bioéconomie autour des richesses naturelles ».

Le PADDUC prévoit de doubler la production agricole et sylvicole d'ici 2035, en préservant les espaces stratégiques agricoles, le foncier agricole et sylvicole, et en luttant contre l'artificialisation des sols.

La tendance vers la souveraineté alimentaire est confirmée par la croissance de la production agricole et agroalimentaire locale qui, grâce aux circuits courts et l'export, multiplie ses débouchés, par l'amélioration des performances techniques, par l'accompagnement et l'appropriation de pratiques agroécologiques et les actions d'adaptation au changement climatique ainsi qu'aux menaces sanitaires.

Même si les importations agroalimentaires couvrent 73 % de la demande du territoire de la Corse pour ce secteur, constituant ainsi le premier poste d'empreinte matière, carbone et biomasse importée de la Corse (hors secteur de l'énergie), l'île bénéficie de la présence d'une diversité de filières animales et végétales, qui constituent autant d'atouts en vue de tendre vers l'autonomie alimentaire. Signe que la transition vers un modèle agricole plus durable est en marche, le nombre d'exploitations en agriculture bio a progressé de 81 % entre 2015 et 2019.

La Corse présente également l'avantage d'être la plus forestière des îles de la Méditerranée avec 507 000 ha couverts, soit 58 % de sa superficie. Pourtant, l'industrie du bois d'œuvre est essentiellement approvisionnée par des produits d'importation. Aussi, le développement de la filière bois-énergie et les constructions biosourcées (RE2020) correspond pleinement à la Collectivité de Corse de soutenir une économie de production. Pour l'heure l'essentiel de l'activité économique de la Corse reste tourné vers le tourisme, qui avec près de 2,5 millions de visiteurs effectuant un séjour en

Corse, lorsqu'il est concentré sur certains sites, le tourisme exerce une pression sur la biodiversité et peut ainsi nuire à la qualité de la perception du territoire par les voyageurs voire, sur le long terme, à la pérennisation de l'activité touristique.

La bioéconomie constitue une opportunité et un levier essentiel pour tendre vers l'autonomie alimentaire de l'île, renforcer sa performance climatique et construire une économie insulaire durable et équilibrée entre les territoires ruraux et urbains, littoraux et de montagne. Elle recouvre l'ensemble des activités économiques qui reposent directement sur l'usage des ressources biologiques, tout en tenant compte des limites des écosystèmes (seuils de renouvellement ou de reproduction des organismes ou des populations, capacités d'absorption ou seuils de résilience, caractère fini des besoins humains). Elle comprend notamment la sylviculture et la pêche durables, l'agroécologie, la bioénergie ou encore l'éco-tourisme. Plus largement, la bioéconomie invite à repenser la relation au vivant : la nature n'étant plus considérée comme un gisement de ressources inertes mais comme un écosystème dynamique. L'objectif est de faire fructifier les richesses agricoles, sylvicoles et halieutiques en préservant les terres cultivées et les milieux aquatiques, mais aussi en soutenant les modèles de production respectant le fonctionnement des écosystèmes.

La politique de développement sylvicole dans l'objectif de reconquérir des marchés locaux demeure ambitieuse. La filière « bois de Corse » se structure au moyen de la mise en place de certifications, d'études de différenciation de l'offre (ex : pin Lariciu) et de soutien aux initiatives collectives agricoles et sylvicoles, ainsi qu'en développant la commande publique de bois pour les bâtiments neufs et la réhabilitation énergétique des bâtiments anciens.

La Corse aspire à gagner un positionnement marqué et reconnu de destination responsable et durable à l'international et à accompagner les acteurs du tourisme vers une transition écologique (filrière nautique, restauration et hôtellerie) pour maîtriser et diminuer l'impact environnemental (GES, eau, déchets) et étaler la fréquentation sur l'année.

Actions menées :

Forêts et bois

- Création d'un service interne de sylviculture et d'entretien du domaine forestier au sein de la Collectivité.
- Construction d'une nouvelle serre « insect-proof » dans la pépinière Castellucciu de la Collectivité spécialisée dans la production de plants d'origine locale.
- Appel à projet « Investissements des entreprises de la filière forêt-bois » du Comité de Massif pour soutenir la valorisation des essences locales issues de forêts durablement gérées.
- Appel à projet du Comité de massif pour soutenir la construction/ rénovation de 10 ouvrages publics intégrant le bois ou financement des équipements soutenant la filière.
- Création de la marque territoriale « Lignum Corsica », visant à certifier la gestion durable du bois d'œuvre (validation par le COFRAC du cahier des charges).

Agriculture

- Adoption par le Conseil exécutif de Corse du Plan Ambition 2021-2025, élaboré par l'ODARC en coopération avec l'Etat (DRAAF) visant à assurer le développement des filières de production agricole (projets collectifs et innovants pour accroître la production agricole et agroalimentaire locale en qualité et en quantité) mais également à soutenir les revenus des exploitants par le développement de débouchés à leurs produits et à adapter leur activité au changement climatique et aux menaces sanitaires.
- Mesure 11 du Plan de Développement Rural de la Corse : poursuite de l'aide à la conversion en agriculture biologique sur une durée de 5 ans (compensation du manque à gagner des producteurs pendant leur période de conversion).
- Sauvegarde de l'économie agricole. Soutien financier d'urgence (« minimis ») aux producteurs et entreprises de commercialisation-distribution par l'ODARC : compensation des pertes, différés ou surcoûts de commercialisation, coûts stockage, dépréciation stock et aides d'urgence au revenu (enveloppe 3 millions d'€).
- Plan d'aide à la petite pêche. Soutien des petits pêcheurs ne disposant pas d'une comptabilité et dont les revenus sont très fluctuants d'une année à l'autre : enveloppe de 500 000 € dédiée aux « armateurs petits métiers, petits métiers côtiers et petits métiers du large », ou pêche artisanale et pêche en étang, 168 navires (138 bateaux de - de 10 m et 30 bateaux entre 10 et 12 m).

Chiffres clés :

- Gestion de près de 50 000 hectares de forêts certifiés gestion durable par la Collectivité de Corse ;
- 560 exploitations en bio ou en conversion fin 2020 (+ 92 % par rapport à 2015) et une progression de 11 % par rapport à 2020.

Focus : Plan Ambition 2021-2025 :

Un Appel à Projet lancé en mars 2021 a ainsi permis la rédaction d'un plan stratégique pour la période 2021-2025 pour chacune des filières agricoles corses et pour des thématiques transversales structurantes et identifiées (28 réponses portées par 23 porteurs de projets). Les projets ont été validés par le Conseil exécutif en juin 2021 permettant le financement d'opérations annuelles auprès des différents maîtres d'œuvre. Ainsi, pour l'année 2021, l'ODARC a soutenu 51 actions pour un montant total de 3,9 M€ de subvention en complément des 35 opérations financées par FranceAgiMer pour un total de 3,5 M€ de crédits Etat.

7) Optimiser les infrastructures de réseaux, indispensables outils de cohésion territoriale et sociale :

Infrastructures portuaires

En matière d'infrastructures portuaires, la lutte contre les pollutions marines est une priorité absolue de développement durable. Plusieurs problématiques s'y rattachent :

- Le développement de « ports verts », notamment à travers l'électrification des quais et leur avitaillement en source d'énergie alternative : c'est un objectif prioritaire de la Collectivité de Corse, qui y travaille en concertation avec toutes les parties concernées » ;
- Le respect de la Convention Marpol relative à la prévention de la pollution de l'air par les navires avec un travail sur les scrubbers, des navires fonctionnant au GNL, la recherche & développement sur les solutions « Hydrogène » et la mise en place d'une zone d'émission contrôlée d'oxyde de soufre, qui a fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée de Corse et de travaux au sein de la Commission des Îles ».
- L'obtention d'un engagement des acteurs du transport maritime en faveur de la protection de l'environnement marin avec la mise en œuvre du système REPCET, permettant d'éviter entre 1 000 et 1 500 collisions par an, et celle du sanctuaire Pelagos ».
- Le renforcement de la lutte contre les dégazages, la pollution par les hydrocarbures, et autres substances nocives en Méditerranée. C'est une action qui parle aux insulaires, particulièrement aux Corses. Les mobilisations populaires de 1973 pour faire cesser les rejets toxiques massifs en mer de boues rouges par une société multinationale en est une illustration historique. Plus récemment, en 2017, avec les autorités sardes, la Collectivité de Corse s'est opposée au permis de recherche d'hydrocarbures au cœur du sanctuaire Pelagos.

Infrastructures aéroportuaires

En matière d'infrastructures aéroportuaires, l'engagement pour réduire l'empreinte carbone des quatre aéroports insulaires et ainsi d'économiser l'énergie déployée dans ses aérogares, ses parkings et esplanades est une priorité de développement durable pour ces infrastructures de transports. Plusieurs problématiques se rattachent à ce programme EASEE (Engagement des Aéroports pour la sobriété énergétique et l'environnement, porté par notre concessionnaire la CCI de Corse.

L'obtention d'une labélisation ACA, niveau 2 (Réduction) pour l'année 2022 en déployant une série d'actions telles que : pose de ventelles d'éclairage alimentées à l'énergie solaire, remplacement de l'éclairage de l'aérogare, des parkings et des panneaux par des LED, dispositifs de valorisation des déchets, incitation passagers et personnels au tri sélectif.

Réseau numérique

Le cadre du **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique** de la Corse, voté par l'Assemblée de Corse délibération n° 16/173 AC du 29 juillet 2016, fixe les ambitions du territoire.

Parmi les actions proposées, l'extension des réseaux de collecte en fibres optiques et l'amélioration de l'accès au haut débit ont été engagées au travers de marchés de travaux dès 2017. Ce projet mobilise un budget d'environ 33 M€, il est cofinancé à 70 % via le PEI. Ces actions visent à compléter l'aménagement numérique de la Corse

via des infrastructures numériques structurantes participant à l'amélioration de l'accès au haut débit puis la généralisation de la fibre optique à l'abonné d'ici 2024.

La Collectivité de Corse a souhaité doter l'ensemble de ses territoires, notamment les plus ruraux et enclavés, d'infrastructures numériques d'avenir. La fibre optique est aujourd'hui la technologie la plus performante. Il convenait donc installer en Corse d'un réseau très haut débit susceptible de relever le défi de l'émancipation de la société insulaire. C'est tout l'enjeu de la Convention de Délégation de Service Public signée le 16 octobre 2018 entre la Collectivité de Corse et SFR FTTH (aujourd'hui Xp Fibre) et mis en œuvre par Corsica Fibra. Le plan de financement de la DSP FTTH pour la Corse prévoit : 327 millions € d'investissement, soit le versement d'une subvention publique de 52 millions € (pour 275 millions € d'investissements consentis par le délégataire pour la construction du réseau).



Numérique structurant

Les impacts de la pandémie de la Covid-19 ont été globalement maîtrisés et les travaux menés en 2021 sont conformes au planning prévisionnel attendu. La phase d'étude est terminée pour plus de plus de 100 000 prises. 68 728 prises ont été livrées sur 170 000 prises prévues à la convention. 31 NRO ont été posés sur 72 NRO prévus à la convention. 327 PM ont été posés sur 416 PM prévus à la convention.

De nouveaux sites de téléphonie mobile ont été construits dans les zones blanches afin d'améliorer la couverture 4G et téléphonie (programme national New Deal Mobile). A la fin 2021 : 70 sites ont fait l'objet d'un arrêté depuis 2018, 19 sites ont déjà été mis en service et 51 sites sont en construction. Une ligne budgétaire dédiée aux espaces de médiation numérique, notamment dans l'intérieur de l'île et en montagne (350 000 €), a été mise en place.

Numérique éducatif

- **Etudiants.** Aide à l'acquisition d'un ordinateur et à l'abonnement numérique pour les étudiants en post-bas, du supérieur, de l'apprentissage et du sanitaire et social⁵. De

⁵ <https://orientazione.isula.corsica/definir-mon-projet/sorienter-dans-la-formation>

plus la mesure 5.8 du plan « Salvezza è Rilanciu » concernant la dotation par la Collectivité de Corse et son délégataire Corsica Fibra, chargé du déploiement FTTH (fibre jusqu'au domicile), de 50 tablettes numériques à destination des étudiants de l'Université de Corse identifiés comme étant en situation d'exclusion numérique par le dispositif « Ordi Solidariu » de la Fondation de l'Université de Corse.

- **Ecoles primaires.** 2 appels à projet visant le déploiement de matériels et logiciels numériques dans les écoles insulaires, ainsi qu'un accompagnement des équipes pédagogiques en lien avec l'éducation. Montant total d'aides de 2 800 000 €. Equipement de 178 écoles sur un total de 352 écoles primaires en tableaux blancs interactifs, écrans numériques interactifs, ordinateurs et tablettes numériques.

- **Enseignement secondaire.**

Espace Numérique de Travail LEIA pour la communauté éducative du secondaire. L'immense majorité de la communauté éducative a désormais adopté l'ENT dans ses usages quotidiens (ex : 80 % de taux d'appropriation par les utilisateurs). Le programme de formation est plébiscité par les enseignants et les administratifs (40 webinaires organisés sur l'année scolaire 2020-2021).

Réseau régional haut débit des établissements publics locaux d'enseignement du secondaire. Depuis 2020, tous les sites bénéficient d'un raccordement en fibre optique. Les débits s'échelonnent de 50 Mbps à 500 Mbps selon la taille de l'établissement.

Numérique inclusif

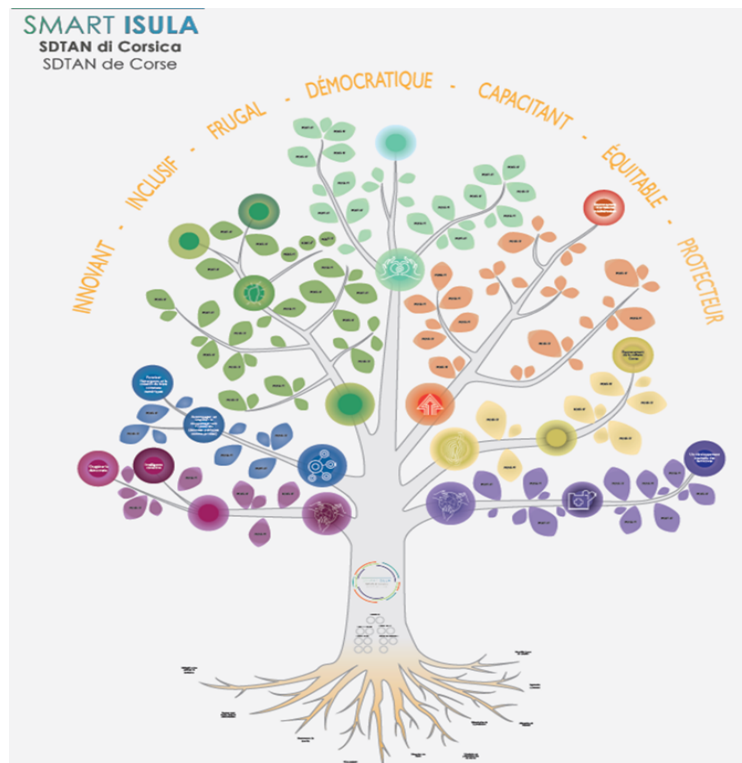
Espaces Publics Numériques. Aide prenant en charge jusqu'à 80 % du poste de dépense du salaire sur la base d'une assiette maximum de 3 000,00 € bruts mensuels et dans la limite de 2 animateurs maximum par structure bénéficiaire. Appel à Manifestation d'Intérêt **Hub Numérique** inclusif de la Banque des Territoires (délibération n° 21/083 AC du 30 avril 2021) : 18 structures de médiation numérique insulaires ont rejoint la démarche.

Transports

- **Transport routier.** Réalisation d'aménagements routiers structurants pour désenclaver les agglomérations et améliorer le réseau routier secondaire : investissement de 80 M€ sur les routes de Corse en 2021 ; accompagnement des projets d'investissement routier et maîtrise de leur impact sur l'environnement.
- **Transport ferroviaire** : modernisation des infrastructures ferroviaires : plus de 26 M€ de budget pour améliorer le service du transport (742 000 train-kilomètres), développer l'offre, la fréquentation et l'intermodalité. En 2021, déploiement de la Commande Centralisée pour Voie Unique et de la billettique.
- **Gratuité du transport ferroviaire** 10 mois / 12 pour les étudiants du supérieur ou en apprentissage et lycéens en internat⁶.

⁶ <https://orientazione.isula.corsica/definir-mon-projet/sorienter-dans-la-formation>

- Réalisation **d'une étude diagnostic de 3 EPCI ruraux** accompagnée d'une série d'entretiens avec les acteurs parties prenantes sur les questions de mobilité du quotidien
- Réalisation **d'une analyse AFOM** et de propositions d'élaboration d'un plan d'actions et une organisation de la gouvernance des mobilités du quotidien.



II- L'objectif assumé d'inventer un modèle original de société :

1) **La mobilisation des politiques en matière de culture, vecteur d'émancipation individuel et collectif et la stratégie de coofficialisation *de jure et de facto* de la langue corse :**

Faire vivre la langue et le patrimoine culturel de la Corse sont également essentiels au modèle de société à promouvoir.

Le PADDUC place la langue corse au cœur de l'identité et du lien social du territoire. Il vise une augmentation du nombre d'interlocuteurs d'ici 2040. La Collectivité de Corse soutient ainsi des dispositifs à destination du grand public et des scolaires pour développer un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme (soutien d'actions de promotion de la langue corse, et en langue corse, offre immersive de qualité sur chaque territoire et pour tout public...) et améliorer la diffusion de la langue corse au sein de la société et à travers des productions culturelles.

Actions menées :

- Festa di a Lingua 2021 (373 000 €), 160 actions portées par 42 porteurs de projets (26 associations, 10 communes et EPCI, 4 entreprises et 2 centres de formation).
- Réalisation d'une enquête sociolinguistique.
- Soutien à la création d'une Anthologie de la littérature Corse.
- Dans le cadre du plan « Lingua 2020 », financement de formations visant à délivrer des certifications à de futurs enseignants de langue corse.
- Projet du centre d'art polyphonique « India ù cantu » : préfiguration d'un cursus régulier d'excellence « chant traditionnel » en langue corse (Orma di l'usu), programme de pratiques vocales éducatives (Ampareja prughjettu), soutien au monde culturel.
- Dans le cadre du plan « Media & Lingua Corsa », soutien à la création audiovisuelle et numérique en langue corse, soutien aux associations promouvant la langue corse.
- Cohérence de la politique culturelle avec les ODD : Bonus d'éco-production « Ecomigliurenza » pour l'aide à la production cinématographique pour 2 tournages (+ 15 %).
- La préservation et l'accès au patrimoine culturel Corse, immatériel ou immobilier, fait l'objet d'une attention spéciale de la Collectivité.
- Deux nouvelles écoles immersives associatives à Bastia et Biguglia.
- Comité de Massif : accompagnement des projets favorisant l'attractivité des territoires de montagne via un AAP Culture.

Focus

Sur 253 écoles, 156 ont une filière bilingue soit 61,7%. 44,6% des élèves sont bilingues dans les établissements publics locaux d'enseignement. 312 élèves scolarisés en école maternelle immersive dans le public. 9 case di a lingua sur le territoire.

Autres chiffres clés :

Un budget dédié à la politique linguistique en légère augmentation par habitant (10,4 €).

Perspectives

La Collectivité de Corse prévoit d'ici à 2022 un référentiel des espèces spécifiques aux milieux aquatiques de l'île. Dans le cadre du SRENS, une charte des ENS sera élaborée

pour harmoniser la signalétique et encadrer les usages et pratiques à mettre en œuvre, au travers d'une politique globale et concertée.

Le plan « Media & Lingua Corsa » sera poursuivi, mais aussi étendu à de nouveaux médias. Un effort particulier sera porté vers les collectivités publiques toujours plus nombreuses à solliciter en matière d'aide à la signalétique en langue corse.

La Collectivité de Corse avec l'Université de Corse Pasquale Paoli a agréé un nouveau mode de certification gratuit. La formation des personnels de la petite enfance sera développée. Il est enfin prévu la possibilité de faire évoluer le bonus Ecomigliuorenza en malus en cas de non-respect du cahier des charges de l'écoresponsabilité.

2) La protection et la valorisation du patrimoine :

L'espace naturel sensible est défini comme « *un espace où il existe un patrimoine naturel, paysager ou géologique à protéger, qui se révèle menacé ou vulnérable. C'est également un lieu ouvert au public à des fins de découverte, de sensibilisation aux intérêts scientifiques, culturels, écologiques et paysagers et à l'éducation du patrimoine naturel.* » La Collectivité de Corse œuvre à la sauvegarde des habitats naturels et à la préservation de la qualité des sites d'intérêt écologique sur 25 747 ha d'espaces naturels terrestres et maritimes protégés.

Actions menées :

- Compensation de l'artificialisation des sols : 11 déclarations d'intention d'aliéner pour 36,91 ha sanctuarisés sur 106 sites en 2021.
- Refonte du logiciel DEMOUS de géolocalisation des actions de démoustication (40 000 €) pour limiter la surconsommation de biocides.
- Actions prévues pour la transition écologique des activités nautiques dans le plan de relance du tourisme : accélération de la démarche de labellisation ports propre et accueil en dehors des ports (mouillages organisés).
- Poursuite des études et actions de préservation de la biodiversité sur les 14 sites Natura 2000, le Parc Naturel Régional de Corse, le Parc National marin, les réserves naturelles, les zones protégées par la réglementation (zones humides, sur le littoral, en montage, ZNIEFF...). Ex : suivi des mares temporaires de Cependola et Barcaghju.
- Actions de préservation et étude de la Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia (suivi ornithologique) : plus de 20 000 € d'investissement en matériel.

Le Schéma Régional des Espaces Naturels Sensibles en cours d'élaboration fixera des objectifs plus précis notamment en matière de réduction du rythme de l'artificialisation (loi Climat-Résilience). Il conviendra de porter une attention particulière à la restauration de la biodiversité ordinaire et de mener des actions concrètes pour la régulation des flux touristiques.

Le SDAGE élargit son champ d'action en prenant en compte les enjeux d'adaptation et de gestion liés au changement climatique, en élargissant la gouvernance. Demeure cependant la nécessité d'envisager des actions pour rationaliser l'utilisation de l'eau.



Etang de Biguglia

Focus

Etude du chat-renard, u ghjattu volpe, une espèce endémique, mal connue et menacée, pour ouvrir la reconnaissance officielle de l'espèce. De novembre 2020 à mars 2021, 4 sites de capture équipés de pièges photographiques et de cages pièges ont été installés. Trois chats forestiers sur 3 des 4 sites équipés et un chat forestier hybride, ont été identifiés. La présence de chats forestiers a été confirmée dans l'Agriate. A la fin du mois de novembre 2021 ont été posés de pièges photographiques sur les sites connus et sur de nouveaux identifiés comme favorables pendant cette campagne de terrain.

Autres chiffres clés :

La Collectivité de Corse a alloué plus de 8,5 millions d'euros en 2020 à la préservation et à la valorisation de la biodiversité⁷.

⁷ Enquête Transition Ecologique de Régions de France pour 2020, chiffres Collectivité de Corse.

3) La confirmation de l'implication de la Corse en Méditerranée et en Europe :

Une gouvernance ouverte, la transparence des institutions et la justice dans l'action sont également des éléments internationaux intégrés au principe de durabilité des sociétés. En la matière, la Collectivité de Corse a investi de nombreux champs.

Les défis du développement durable ne tiennent pas compte des frontières administratives. En nouant des partenariats transfrontaliers, les territoires peuvent mutualiser leurs efforts pour accélérer ensemble leur transition. Confrontée à des enjeux spécifiques à l'insularité et située au centre du monde méditerranéen, la Corse peut faire valoir sa position singulière pour agir et exercer une influence à l'échelle européenne et internationale et notamment avec les réseaux d'îles de Méditerranée

Coopération, partenariats

Le Président du Conseil exécutif de Corse est devenu Président de la Commission transition énergétique et écologique au sein de l'Association (CTEE) Région de France-Union des Régions d'Europe, qui s'est réunie pour la première fois en présence d'une délégation des Etats-membres à Bastia les 02 et 03 décembre 2021 sur deux journées dédiées : séminaire de travail et visites de terrain sur les actions de préservation de la biodiversité et sur les opérations de défis énergétiques réalisées en Corse.

Par ailleurs, est intervenue la signature, en avril 2021, d'un mémorandum de coopération institutionnelle avec le Pays Basque, pour les 5 prochaines années, dans le but de peser davantage dans les décisions de l'Union Européenne (UE) et portant sur trois thématiques : le politique linguistique, les affaires européennes et la diaspora.

Le Centre Europe Direct Corsica a également été inauguré : la Collectivité a obtenu la labellisation du Centre Europe Direct, qui est donc devenu le point d'information entre les Corses et l'Union européenne afin de renforcer le sentiment d'appartenance au projet européen et de permettre aux citoyens locaux d'obtenir des informations précises et variées, des conseils et une aide personnalisée sur des projets et autres financements européens.

Un partenariat avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse a également été signé, visant à décliner un programme de mobilité pour les corses au Québec jusqu'en décembre 2023

Un Observatoire Méditerranéen de Lutte contre la Pollution Plastique sera créé et implanté en Corse (action prévue dans le plan « Zéro déchet plastique », au titre de l'Axe 6 « coopération internationale et transfrontalière »). Cet outil a pour vocation l'échange et la veille de données environnementales, scientifiques et expérimentales.

Il permettra une approche holistique et intégrée de la problématique. En 2021, il a été question de définition des missions et du fonctionnement, de prise de contact avec les partenaires internationaux et institutionnels (Baléares, Sardaigne, Tunisie, Maroc, Portugal).

III- Une Collectivité responsable, mobilisée pour affirmer sa vocation d'institution de mission et de proximité :

Le Conseil exécutif de Corse considère la démocratie, à la fois méthode et objectif, ainsi que l'éthique, garante de la primauté de l'intérêt général, comme des principes intangibles qui irriguent tous les pans de l'action publique.

Achat public

Longtemps perçu comme un simple acte juridique, l'achat public est désormais considéré comme un **véritable outil de transformation transversale des politiques publiques vers un développement durable**. Depuis 2006, le développement durable est explicitement intégré au droit des marchés publics.

L'acheteur est désormais tenu de prendre en compte les objectifs du développement durable lors de la définition des besoins, aussi bien pour les préoccupations sociales qu'environnementales.

Au-delà de la sensibilisation à la préservation de la nature, l'enjeu pour la Collectivité de Corse est de mener une politique d'éducation au développement durable large qui touche tous les publics et qui se traduit par des changements de comportements concrets favorisant la transition de l'île vers des modèles économiques et de société plus durables et vertueux.

Dès sa création au 1^{er} janvier 2018, la Collectivité de Corse a intégré une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique dans le cahier des charges de ses marchés publics pour promouvoir l'emploi et lutter contre l'exclusion.

Actions menées :

- A travers les achats publics de la Collectivité, **20 056 heures d'insertion** sont en cours de réalisation et 7 754 heures sont en prévision.

- Elaboration du projet de **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)**. Lorsque le montant total annuel de ses achats est supérieur à 100 millions d'euros HT, l'acheteur public doit adopter un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) et en assurer la publication

L'élaboration du SPASER de la Collectivité de Corse est une occasion pour renforcer son engagement en ce sens. Le projet de SPASER vise à encourager les collectivités territoriales à développer une commande publique responsable, qui favorise l'insertion sociale et professionnelle ; durable, qui contribue à la protection environnementale et la transition écologique ; et performante, qui participe au dynamisme du tissu économique local.

Focus

- Concomitamment à l'adoption du SPASER, la Collectivité de Corse élabore un « Small Business Act ». Matérialisé par le biais d'une charte, le « **Corsican Business Act** » (CBA) place l'entreprise locale au centre de la commande publique. Il se caractérise

par un accord conclu entre prescripteurs publics et représentants des entreprises, à travers lequel les signataires s'engagent, chacun pour ce qui les concerne, à créer les conditions de la rencontre des acteurs de la commande publique sur le territoire insulaire, pour dynamiser l'activité des petites et moyennes entreprises.

A court-terme, le CBA vise à :

- Promouvoir l'achat public comme un outil au service des territoires ;
- Contribuer, à travers ses achats, au renforcement de la cohésion sociale, au développement de l'emploi et de la responsabilité sociétale ;
- Contribuer au soutien de l'économie locale en circuit court ;
- Soutenir, à travers ses achats, le développement de l'innovation et l'émergence de filières compétitives.

Les engagements qui résultent de cet accord doivent faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande, faire émerger une culture commune de la commande publique pour repenser les processus d'achat et faire progresser l'accès des entreprises du territoire aux marchés publics.

Ouverture des données

La Collectivité de Corse a initié une politique d'ouverture des données à travers son portail Opendata.corsica et souhaite s'orienter progressivement vers une démarche de big data territorial. La mise en commun de données vise à stimuler l'émergence de projets portés par la société civile, s'appuyant sur ces bases de données afin de créer de nouveaux services ou de nouvelles connaissances.

Elle a impulsé une dynamique de transformation au profit de l'ensemble de ses cadres et managers, avec notamment la mise en œuvre de pratiques de transversalité et d'approches collaboratives, permettant d'améliorer l'organisation du travail et les processus relationnels.

Actions menées :

- Transparences des données : alimentation du portail Open Data Corsica avec l'ajout régulier de bases de données supplémentaires (9 modifications en 2021). En 2021, la plateforme héberge dans le cloud plus de 800 jeux de données, disponibles en téléchargement ou via des API, produits par une dizaine de producteurs et couvrant 15 thématiques.
- Mise en place sur la plateforme de cas d'usage sous forme d'infographie portant sur les données mises à disposition. La Collectivité a produit un rapport d'étape sur sa politique de la donnée. Celui-ci défend la création d'un service public de la donnée.

Par délibération n° 21/083 AC de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021, la Collectivité de Corse candidait à l'appel à projet du plan France Relance concernant le volet Data intitulé « Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire ».

- Sécurité des réseaux : par délibération n° 21/083 AC du 30 avril 2021 l'Assemblée de Corse autorisait le Président du Conseil exécutif de Corse à instruire et déposer la candidature au volet cyber sécurité du plan France Relance numérique portant sur la création de centres d'urgence Cyber régionaux (CSRIT).
- Evaluation indépendante : installation du comité d'évaluation des politiques publiques en janvier 2021, présidée par une personnalité extérieure à la Collectivité de Corse (Délibérations n° 21/011 AC et n° 21/027 AC).
- Coaching professionnel : réalisé par un coach certifié et externe à l'institution, il s'adresse à tous les cadres et managers de la Collectivité présents sur l'ensemble du territoire. En 2021, une centaine de cadres relevant de l'ensemble des DGA ont été accompagnés pour un volume financier de 91 000 € HT.
- Dynamique du laboratoire d'innovation publique Corsica Lab : 2021 a marqué la montée en puissance du Lab autour d'un programme diversifié tant orienté vers les services et directions de la Collectivité de Corse, que dans le cadre de manifestations externes comme sa participation à l'université de l'innovation publique du CNFPT, aux Scontri di a Ghjuventu. Depuis 2021, son activité peut être suivie sur son espace web <https://lab.smart-isula.corsica/>.



- Institution d'un médiateur de la Collectivité de Corse ayant compétence sur l'ensemble des litiges entre les administrés (personnes physiques ou morales) et les services de la Collectivité de Corse, ainsi que sur la totalité des compétences de la Collectivité ou faisant intervenir les agences, les offices ou la MPH (Délibération n° 21/003).

Focus

Réalisation du rapport Mastor commandé par le Président du Conseil exécutif de Corse proposant des **pistes pour que la Collectivité puisse tenir mieux encore son rôle d'institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et de son peuple**, et de cœur battant de la démocratie insulaire, notamment en renforçant le fonctionnement démocratique des institutions de la Corse. Ce rapport de

260 pages formule **15 propositions** qui ont vocation à ouvrir le débat au sein des institutions de la Corse et de la société corse sur les évolutions à mettre en œuvre⁸.



Remise le vendredi 15 octobre 2021, à l'hôtel de la Collectivité, du rapport commandé par le Président du Conseil exécutif de Corse sur les deux thèmes suivants : Le renforcement du fonctionnement démocratique des institutions de la Corse et sur l'évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice.

Conclusion et perspectives

Désigné comme un outil de dialogue local, ce rapport sur le développement durable permet aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention en perspective du développement durable de leur territoire.

Les particularités de notre territoire « île-montagne » rendent nécessaire d'appréhender le développement durable en définissant, au préalable, des dimensions considérées comme prioritaires. Il apparaît donc essentiel d'accorder une place centrale à la question de l'appropriation des politiques de développement durable et de contribuer à la compréhension de ses dynamiques.

C'est pour répondre aux défis colossaux posés par l'impératif de développement durable que la Collectivité de Corse mobilisera des outils très concrets, permettant de mesurer et d'évaluer précisément les effets des politiques publiques mises en œuvre. C'est également pour cette raison qu'elle inscrira son action dans des perspectives nationales et internationales correspondant à un calendrier déclinant ces objectifs.

De nouveaux outils à mettre en place : la budgétisation verte et la certification ISO 26000

Afin d'ancrer le développement durable dans son action, la collectivité de Corse envisage, pour initier ce travail d'appropriation des politiques de développement durable, d'orienter, notamment, son action vers : une approche progressive et transversale de la budgétisation verte, l'obtention de la certification ISO 26000.

⁸ Isula Corsica, 10 / 2021.

Vers une approche progressive et transversale de la budgétisation verte

Inscrite dans la feuille de route de la commission de transition écologique et énergétique de l'association Régions de France, la budgétisation verte consiste en la recension des dépenses et des recettes d'une organisation, lesquelles sont passées au crible d'une grille d'analyse environnementale. Elle permet de mesurer l'impact environnemental des dépenses publiques. La budgétisation verte présente plusieurs avantages.

Elle est un moyen d'orienter les dépenses de la Collectivité vers l'efficacité environnementale :

- Elle constitue un outil de pilotage financier et stratégique de la transition écologique : elle intègre la dimension environnementale et facilite la conduite stratégique à moyen-long terme.
- Elle impose une réflexion sur l'investissement, mais aussi sur les dépenses et recettes de fonctionnement.

Il apparaît, cependant, qu'une grande majorité des dépenses est contrainte du fait de dépenses récurrentes institutionnalisées.

Son utilité première est d'identifier les dépenses défavorables qui pourraient être le plus facilement évincées, sans pour autant juger la qualité du bilan environnemental.

La budgétisation verte doit donc être vue comme une première étape à la construction de procédures et d'outils nouveaux permettant de piloter la transition écologique de la Collectivité.

L'ISO 26000

L'ISO a des milliers de normes qui aident l'utilisateur à contribuer à l'Agenda 2030, de l'ONU, et aux objectifs de développement durable. Pratiquement toutes les activités peuvent faire l'objet d'une norme ISO.

Afin d'aider les organisations à contribuer au développement durable, l'une des normes maîtresses est ISO 26000, ligne directrice relative à la responsabilité sociétale.

Élaborée avec le concours de plus de 450 experts de 99 pays et de 42 organisations internationales en liaison, c'est le référentiel en matière de bonnes pratiques et de savoir-faire. Non seulement, la norme ISO 26000 donne la bonne ligne de conduite à suivre mais, de plus en plus, elle est appliquée pour évaluer l'engagement des organisations en faveur du développement durable, ainsi que leur performance globale.

Selon la norme, ces principes sont annoncés comme étant les 7 principes fondamentaux d'une gouvernance responsable :

1. Redevabilité de l'organisation à l'égard de la Société
2. Transparence

3. Comportement éthique :
4. Reconnaissance de l'intérêt des parties prenantes.
5. Respect de la légalité
6. Respect des normes internationales de comportement
7. Respect des droits de l'Homme

Le label Engagé RSE d'AFNOR certification ISO 26000, permettrait d'engager une démarche RSE, de l'afficher, et de mesurer la contribution de la Collectivité aux objectifs de développement durable à l'échelle internationale.

Les perspectives chiffrées à moyen terme

Pleinement consciente des priorités dégagées à l'échelle européenne, la Collectivité de Corse s'inscrira dans le calendrier ambitieux incarné par le Green Deal Européen, le pacte vert pour l'Europe, visant à transformer l'Union Européenne en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive et garantissant :

- la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050,
- une croissance économique dissociée de l'utilisation des ressources,
- où personne n'est laissé de côté.

Mobilisé pour sortir de la pandémie, le plan de relance NextGenerationEU et le budget septennal de l'UE financeront le pacte vert pour l'Europe à hauteur de 1 800 milliards d'euros d'investissements.

La Commission européenne a en outre adopté une liste de propositions permettant d'adapter les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

A l'échelle internationale, les experts du climat des Nations Unies (GIEC) ont mesuré l'étendue de la responsabilité humaine dans le réchauffement climatique. Des progrès significatifs ont été enregistrés lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui s'est terminée à Glasgow le 13 novembre 2021 (COP 26), après deux semaines de négociations entre les parties à la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il conviendra de renforcer les efforts pour limiter l'augmentation de la température moyenne à 1,5 degré Celsius.

La Collectivité de Corse devra s'emparer des moyens de « sobriété numérique » pour réduire l'impact du numérique sur l'environnement et pour développer des solutions innovantes.

La transition vers l'usage des énergies décarbonées devra permettre de viser un objectif de transport commercial sans énergies fossiles en 2050.

Enfin, le plan France 2030 propose des réponses aux grands défis de notre époque, en particulier la transition écologique, à travers un plan d'investissement massif pour

faire émerger les « futurs champions technologiques de demain » et accompagner les transitions des secteurs d'excellence (automobile, aéronautique, etc.).

La Collectivité de Corse doit mobiliser l'ensemble de ces programmations nationales et internationales pour bâtir des solutions durables, au service d'une politique exemplaire en matière de développement durable.